

Lutte contre les constructions illicites

Qui sont les acteurs ?

1 Le maire

un acteur essentiel

il est garant de

la réglementation sur son territoire

surveiller/prévenir

- > exerce une vigilance territoriale
- > informe et alerte
- > contrôle les actes préparatoires (Déclaration d'intention d'aliéner, donations...)

il doit



réagir/verbaliser

- > met en demeure
- > dresse le PV et le transmet au procureur de la République

la DDTM conseille et apporte une assistance technique

2 Le procureur de la République

il ordonne

la mobilisation des forces de l'ordre (police ou gendarmerie) pour enquêter

poursuites pénales

- > citation au tribunal correctionnel

il décide



mesures alternatives

- > rappel à la loi
- > composition ordonnance pénale (amende...)

la DDTM donne un avis technique au procureur

3 Le juge correctionnel

il examine

l'affaire et entend les différentes parties

il prononce une sanction

avec remise en état

- > avec astreintes financières



sans remise en état

la DDTM participe aux audiences lors des poursuites pénales

4 La préfète

elle vérifie

l'application de la sanction

elle procède à

la liquidation des astreintes



la démolition d'office

la DDTM s'assure de l'exécution des décisions de justice

